

Photo



Cadre réservé au gestionnaire  
Groupe d'entraînement :

Date du certificat médical  
ou fiche médicale :

# LES JEUNES DU CAPTALAT GYMNASTIQUE DEPUIS 1893

WEB : LESJEUNESDUCAPTALATGYM.COM

f : JEUNES DU CAPTALAT GYMNASTIQUE - OFFICIEL

## FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2024/2025

Nom

Prénom

Né(e) le

Féminin  Masculin

### Adhésion :

Ancien Adhérent  Nouvel Adhérent  En provenance d'un autre club

Lequel :

### Adresse du licencié :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

### Responsables légaux (pour les mineurs) :

Mme /  M.

Téléphone :

Email :

Mme /  M.

Téléphone :

Email :

### Coordonnées d'une personne disponible sur les horaires d'entraînement en cas d'urgence :

Mme /  M.

Téléphone :

*Pour ne pas perturber l'attention des élèves et donc, pratiquer une meilleure pédagogie, nous demandons aux Parents de ne pas assister systématiquement aux entraînements. Les entraîneurs se tiennent à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires.*

*Merci de votre compréhension.*

### Droit à l'image :

Des photos où paraît mon enfant peuvent être prises au cours des différentes manifestations auxquelles participe l'association ou organisées par elle.

Je note que je ne suis pas obligé(e) de les acheter.

Ces photos peuvent être utilisées dans le cadre de la promotion des Jeunes du Captalat. (Presse-book, affichage, site web etc.)

### Vu et pris connaissance du règlement intérieur au verso :

Date :

Signature des Parents pour les mineurs ou du Titulaire pour les majeurs

(précédée de la mention manuscrite " lu et approuvé ")



club aidé par :



LES JEUNES DU CAPTALAT  
Gymnastique  
Plaine des sports Gilbert Moga - 33260 LA TESTE DE BUCH

Monique DOMINGUES - Présidente : 06 78 90 96 85  
captalatgym@wanadoo.fr

## Extraits du Règlement Intérieur affiché à l'entrée de la salle d'entraînement. (téléchargeable sur le site du club)

...

### Article 3

L'Association a pour but la pratique de la gymnastique à tous niveaux :

- \* Gymnastique du secteur loisir : baby gym ; école de gym ; adolescents.
- \* Gymnastique du secteur compétition.
- \* Trampoline - initiation
- \* Gym pour adultes
- \* Gym Santé
- \* Handigym

Elle est tributaire du calendrier FFG et organise ses différentes activités en fonction de ce calendrier.

Des stages sont organisés pendant les vacances scolaires pour les secteurs loisir et compétition.

...

### Article 5

Les inscriptions se font à partir de juin de chaque année, la saison se terminant le 30 juin de l'année suivante.

**Les licenciés ne pourront accéder à la salle d'entraînement que lorsque leur dossier sera rendu complet.**

Ils s'engagent à suivre régulièrement les enseignements dispensés suivant les calendriers proposés par les éducateurs.

Les cours sont assurés pendant les périodes scolaires.

### Article 6

La cotisation est annuelle. Elle comprend la licence, l'assurance et fonctionnement du club.

**Elle n'inclut pas les stages vacances.**

**Toute année commencée sera due en entier.**

Le montant est fixé à chaque rentrée et réglé à l'inscription. Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande à condition de régler le solde avant le 31 mars de la saison en cours.

### Article 7

La composition des groupes gymniques est du ressort exclusif des responsables, de même que l'élaboration du calendrier des entraînements.

### Article 8

Pour la sécurité de tous, **il est formellement interdit de monter sur les agrès sans l'autorisation et la présence d'un responsable.**

Tout gymnaste **se blessant au cours de l'entraînement doit en informer immédiatement son entraîneur. Le cas échéant il fournira, impérativement dans les trois jours, un certificat médical et fera une déclaration d'accident pour l'assurance.**

**Passé ce délai, aucun recours ne pourra être introduit.**

Pour des mesures d'hygiène et de préservation du sol, l'utilisation de chaussures de ville, ou toutes chaussures laissant des traces, est interdite à l'intérieur de la salle.

### Article 9

**Les Jeunes du Captalat - Gymnastique, déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'échange de vêtements ou tout autre objet, dans la salle, les vestiaires ou au cours des déplacements. Les gymnastes restent seuls responsables de leurs affaires et de leur matériel.**